

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 25 mars 2025 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
3 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	Pouvoir de Christophe MOIROUD
4 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
5 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
6 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
7 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
8 AIX-LES-BAINS	T OBISSIER Philippe	
9 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
10 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Michelle BRAUER
11 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
18 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
19 ENTRELACS	T COCHET Claire	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
23 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
29 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
30 MERY	T FONTAINE Nathalie	
31 MOTZ	T CLERC Daniel	
32 MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
33 ONTEX	T CARRIER Christiane	
34 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
35 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
36 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
37 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
39 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	Pouvoir de Bruno CROUZEVALLE
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

25 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
AIX-LES-BAINS	DUBOUCHET-REVOL Karine
AIX-LES-BAINS	POTIN Esther
BRISON SAINT INNOCENT	MASSONNAT Marthe

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 mars 2025 transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 45 présents et 10 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2025

Exécutoire le : 04 AVR. 2025

Publiée / Notifiée le : 04 AVR. 2025

Visée le : 04 AVR. 2025

### RESSOURCES HUMAINES

#### Modification du tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> avril 2025

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente les modifications de postes proposées.

#### **I – Création de postes :**

##### ➤ Service de la Transition Energétique :

Le bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) montre qu'une baisse des Gaz à Effet de Serre est enclenchée sur le territoire (-13,5 % depuis 2015) et que 57% des actions identifiées sont entièrement ou partiellement réalisées depuis le 14 janvier 2020, date d'adoption du PCAET.

Afin de poursuivre notre trajectoire de baisse pour répondre aux objectifs fixés à 2030 puis à 2050, il semble indispensable d'accélérer et d'amplifier nos moyens d'actions et leurs réalisations.

D'autre part, au mois d'avril 2025, Grand Lac terminera les 3 ans de Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) avec l'ADEME et le SMAPS. Ce CCR, via la prime chaleur, a permis d'accompagner et de financer des études et des investissements à hauteur de 7,6 GWh sur nos territoires.

Avec l'atteinte de 100% des objectifs fixés dans la phase de montage du CCR et la reconnaissance par l'ensemble des communes et des entreprises accompagnées par l'animation territoriale, Grand Lac a décidé de poursuivre son engagement sur la chaleur renouvelable et la sortie des énergies fossiles en soutenant la démarche de candidature départementale portée par le SDES 73 auprès de l'ADEME en lien avec les 7 territoires de Savoie pour la mise en place d'un nouveau Contrat de Chaleur Renouvelable porté, cette fois-ci à l'échelle départementale (délibération du 18 février 2025). Ce nouveau CCR apportera un cofinancement pour l'équivalent de 0,5 ETP sur 3 à 4 ans.

Aussi, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et d'atteindre nos objectifs d'ici 2030 puis 2050, il est proposé de créer un poste permanent de Chargé de mission « Climat Air Energie » qui soit référent chaleur renouvelable et planification territoriale des Energies Renouvelables et de la production de froid.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, si les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, l'emploi précité pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique,
- Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau bac +5
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des ingénieurs territoriaux (catégorie A)

➤ Régie à autonomie financière de l'Eau :

❖ Service Travaux VRD :

Depuis de nombreuses années, la collectivité travaille avec des cabinets d'étude pour la réalisation de nombreux travaux de VRD. Afin de pouvoir optimiser la réalisation des travaux, il apparaît utile de reprendre en interne une partie des missions qui étaient confiées aux cabinets d'étude et assistant à maîtrise d'ouvrage. Cette internalisation serait financée par l'économie résultant de la diminution des prestations externes en AMO à hauteur de 50 000 €.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de créer un poste de technicien (catégorie B).

❖ Service d'exploitation Eau Potable :

Par délibération du 21 février 2023, un poste de fontainier a été créé en référence au cadre d'emploi des adjoints techniques. Après plusieurs mois d'exploitation et dans le cadre de la structuration du service de l'Eau Potable, ce poste de fontainier n'est plus opportun.

En contrepartie, le besoin est basculé sur l'électromécanique afin d'assurer une gestion optimale de l'exploitation. Il est donc proposé de :

- Supprimer un poste d'adjoint technique pour les missions de fontainier (catégorie C)
- Créer un poste de technicien pour assurer les missions d'électromécanicien (catégorie B).

Il est précisé que ces créations de poste intervenant au sein de la régie à autonomie financière de l'assainissement, les recrutements se feront en qualité de contractuel en CDI sur les postes permanents.

**II – Transformation de poste :**

➤ Service de la commande publique :

En raison de l'évolution des pré contentieux et des contentieux en lien avec la commande publique, de la complexité juridique des dossiers gérés sur des compétences variées, nécessitant une compétence juridique forte des agents en charge de la commande publique afin d'étudier le panel de montages proposé sur cette thématique, il devient nécessaire de faire évoluer le poste de gestionnaire de la commande publique vers un poste de juriste de la commande publique afin d'accompagner au mieux les services et la collectivité dans l'intégralité de la procédure de passation d'un marché public à son exécution.

Monsieur le Président propose de transformer le poste de gestionnaire de la commande publique qui relève du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B) en un poste de juriste de la commande publique qui relève du cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A).

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, si les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, l'emploi précité pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique,
- Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau bac +4
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des attachés territoriaux (catégorie A)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents sont inscrits au budget primitif, chapitre 012.

---

*Vu les articles L. 313-1 et L. 332-8 à L. 332-12 du code général de la fonction publique territoriale*

*Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois,*

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1<sup>er</sup> avril 2025,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau.

Aix-les-Bains, le 25 mars 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |                                |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 68    |
| - Présents : 45                |
| - Présents et représentés : 55 |
| - Votants : 55                 |
| - Pour : 55                    |
| - Contre : 0                   |
| - Abstentions : 0              |
| - Blancs : 0                   |



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Délibération 9 : Modification du tableau des emplois permanents au 1er avril 2025

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/04/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/04/2025

---

**Numéro de l'acte :** D5393 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250325-D5393-DE

---

**Date de décision :** 25/03/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. Créations et transformations d'emplois

